



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SÉANCE DU LUNDI 19 SEPTEMBRE 2022

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Bureau : 27
En exercice : 27
Ayant pris part à la délibération : 21
- Présents : 19
- Pouvoirs : 2

Date de convocation :
Mardi 13 Septembre 2022

Affichage effectué le :
27 septembre 2022
Mise en ligne le :
27 septembre 2022

OBJET :

**Marché n°202241 - Nettoyage
des locaux de la Communauté
d'agglomération Hérault
Méditerranée : Attribution
et autorisation de signature
du marché**

N° 003921

Question N° 4 à l'O.J.

Rubrique dématérialisation : 1.1.1
« Délibérations, décisions et arrêtés relatifs aux
marchés publics, aux accords-cadres et à leurs
avenants »

L'an deux mille vingt-deux et le lundi dix-neuf septembre à dix-huit heures.
Le Bureau communautaire décisionnel d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Bessan** (Locaux Pépinière d'entreprises Gigamed), sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE**,

Présents :

ADISSAN : M. Patrick LARIO. **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mme Véronique REY, M. François PEREA, Mme Françoise MEMBRILLA, M. Sébastien FREY. **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET. **CASTELNAU DE GUERS :** M. Didier MICHEL. **CAUX :** M. Jean-Charles DESPLAN. **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY. **LÉZIGNAN LA CÈBE :** M. Rémi BOUYALA. **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS. **NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE :** M. Edgar SICARD. **NIZAS :** M. Daniel RENAUD. **PÉZENAS :** M. Armand RIVIERE. **PINET :** Mme Nathalie BASTOUL. **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR. **SAIN'T-THIBÉRY :** M. Jean AUGÉ. **VIAS :** M. Bernard SAUCEROTTE.

Absents Excusés :

AUMES : M. Michel GUTTON. **CAZOULS D'HÉRAULT :** M. Henry SANCHEZ. **POMÉROLS :** M. Laurent DURBAN. **SAIN'T-PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL. **TOURBES :** Mme Véronique CORBIERE. **VIAS :** M. Jordan DARTIER.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Thierry DOMINGUEZ donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE. **PÉZENAS :** Mme Danièle AZEMAR donne pouvoir à M. Armand RIVIERE.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET.

Rapporteur : M. Gilles D'ETTORE.

RECU EN PREFECTURE

Le 22 septembre 2022

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20220919-D0039210-DE

Monsieur le Président rappelle que le marché actuel passé pour le nettoyage des locaux de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée arrive à son terme le 23 Septembre 2022.

Monsieur le Rapporteur expose qu'une nouvelle consultation a été lancée en date du 08 Juillet 2022 sous forme d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles L.2124-2, R-2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique. Il s'agit d'un marché ordinaire et à bons de commandes pour des besoins occasionnels.

Il est précisé que le dossier de consultation ne comprend qu'un seul lot, estimé à la somme de 200 000,00 € HT / an.

Monsieur le Président expose qu'à l'issue de cette consultation, la Commission d'Appel d'Offres réunie en date du 01 Septembre 2022 a décidé de retenir la Société G'NET domiciliée PAE du Capiscol, 3 Rue Henri Moissan – 34500 BÉZIERS.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Vu la Commission d'appel d'offres en date du 1^{er} septembre 2022,
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer le marché susvisé ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRÉLEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget principal de la CAHM.

Fait et délibéré à BESSAN les jour, mois et an susdits

*Le Président
Gilles D'ETTORE*

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois francs, à compter de sa publication.

#signature#